



probleme important avec mon bailleurs

Par **jesse8130**, le **19/09/2012** à **10:02**

Bonjour je suis navré de vous importuner mais j'ai vraiment besoin de conseils car j'ai de gros soucis avec le logement que je loue et mon propriétaire

01/11/2011: entrée dans mon logement bail d'un an pour un non meublé et document norme DPE non fourni

06/2012: visite en urgence de l'électricien suite à des problèmes d'électricité car nous recevions des coups de jus importants sur chaque appareil électroménager dont un une fois sur le sèche linge ou j'ai vraiment vu le moment où je restait collé sur le tambour verdict de l'électricien tout l'électricité à refaire depuis le tableau refus catégorique du propriétaire pour faire les travaux

08/2012: visite d'un monsieur pour les dpe du logement : verdict sévère électricité à refaire car pas de prise de terre , humidité , isolation complète à refaire etc obligation au propriétaire de faire les travaux pour remise aux normes si refus le propriétaire peut nous demander de quitter les lieux (ce qu'il a fait)

11/2012: facture Edf arrivé ce matin avec consommation anormalement élevée 2279 euros pour 10 mois de location la dame de l'edf me confirmant que il y avait vraisemblablement un souci majeur d'électricité dans la maison car elle m'a dit après enquête vous auriez dû consommer un peu plus de 4000 kwh la nous somme à 20 000 et depuis la visite du monsieur de l'edf en août nous sommes passés à 38 000

Je suis épuisé fatigué de courir pour chercher un autre logement épuisé par mon propriétaire actuelle qui vient tourner autour de la maison quand ça lui chante et le 4 du mois m'appelle pour bien me rappeler que je dois payer le loyer qui s'élève à 600 euros pour 110 mètres carrés .

La dame de l'edf m'a conseillé d'entamer une procédure auprès de mon propriétaire qu'elle est cette procédure est-ce que c'est moi qui dramatise ??

Par **aureIM**, le **20/09/2012** à **23:03**

Le dpe fait parti des documents obligatoires à remettre avec le [contrat de location](#) et son absence indique bien que votre bailleur ne souhaitait pas que la surconsommation se voit.

Avant d'entamer une lourde procédure, vous pouvez tenter la commission départementale de

conciliation, contactez l'ADIL la plus proche pour plus d'infos.